

## FICHE PRATIQUE APPROCHE INTEGREE DE L'EGALITE

L'égalité femmes-hommes est inscrite dans la loi depuis de nombreuses années. A tous les échelons, l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile travaillent à faire progresser l'égalité. Pourtant, malgré les lois, les protocoles ou les accords, force est de constater qu'**un décalage important persiste encore entre les textes et la réalité.**

Depuis quelques années, l'Etat s'engage en faveur d'une plus grande égalité sur le territoire par l'adoption d'une approche intégrée de l'égalité.

Cette approche articule deux types d'actions : des **actions spécifiques et des actions transversales**. La première consiste à mener des politiques ciblées en faveur des femmes, notamment sur les problématiques qui les concernent spécifiquement (violences sexuelles et sexistes, entrepreneuriat, accès aux espaces de décision..). La seconde, plus récente, a vocation à intégrer l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques existantes.

**L'approche intégrée de l'égalité représente un intérêt à plusieurs égards.** Elle permet de mieux connaître ses publics en prenant en considération le fait qu'aujourd'hui encore en raison des stéréotypes de genre, les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes contraintes et besoins, n'utilisent pas les mêmes services ou infrastructures. Les citoyens et les citoyennes ont bien souvent des besoins différenciés qui ne sont pas toujours pris en considération dans toute leur diversité. L'approche intégrée de l'égalité permet de penser des politiques publiques plus adaptées qui répondent à tous les besoins. **A ce titre, elle est un facteur d'efficacité des politiques publiques.**

D'autre part, l'approche intégrée permet de promouvoir une approche participative et citoyenne qui vise à lutter contre les discriminations dans l'accès et l'utilisation des services et à promouvoir une plus grande égalité entre les citoyens et les citoyennes. Elle permet également à l'Etat de porter des messages en faveur de la mixité (des métiers ou des sports), de la parité (dans les espaces citoyens et de décision), de l'égalité filles-garçons et de prévenir toutes les formes de violences sexistes et sexuelles. **A ce titre, elle est porteuse de justice sociale.**

**Le rôle des élu.e.s et des conseils est décisif dans l'avancée de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.** En effet, par leur rôle de proximité avec les citoyens et les citoyennes dans les secteurs sociaux, culturels, environnementaux ou économiques, les élu.e.s et des conseils ont le pouvoir de faire reculer les inégalités.